



## Conseil communal de Vully-les-Lacs

Budget de fonctionnement 2024

Préavis municipal n°2023/09

### Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 13 et 22 novembre 2023 pour l'examen du budget 2024. Une quinzaine de questions a été rédigée et transmise à la Municipalité. En date du 22 novembre 2023, une séance a eu lieu avec le Municipal en charge des finances, M. François Haenni. A cette occasion, il a répondu à toutes nos questions et nous a apporté de nombreuses explications complémentaires. Nous relevons la qualité de ses réponses ainsi que sa transparence sur tous les sujets abordés. Nous le remercions.

Avec un total de charges de CHF 22'274'674 et des recettes estimées à CHF 22'329'500, le budget 2024 affiche un excédent de revenus de CHF 54'826 (CHF 70'599.50 pour 2023). Il s'agit donc d'un budget à l'équilibre très légèrement positif qui s'inscrit dans la tendance de 2023, avec une baisse des revenus liés aux nouvelles constructions et une augmentation des charges d'amortissement liés aux nombreux investissements en cours – réservoir du Charmontel, extension d'EPK, construction de la halle de sport et de l'UAPE.

Lors de notre analyse, aucun point du budget n'a soulevé de débats particuliers au sein de la Commission. Cependant, la Commission des finances tient à rendre attentif le Conseil communal que les charges liées à l'enseignement obligatoire pèsent de plus en plus sur les comptes communaux.

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>5200</b>	<b>Enseignement obligatoire</b>	<b>2'911'000.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>2'803'500.00</b>	<b>33'330.00</b>	<b>2'312'837.36</b>	
	<b>HarmoS</b>						
3163.300	Location structure modulaire Castors	80'000.00		30'000.00			
3188.400	Aménagement et mise en place structure Castors			46'500.00			
3189.200	Transport structure modulaire Castors			50'000.00			
3522.200	Participation à l'ARPEJE	2'180'000.00		2'150'000.00		1'994'753.65	
3522.210	Participation parascolaires, Rose des Vents Cudrefin	46'000.00		64'000.00		23'736.85	
3522.220	Participation parascolaires, Petit-Bonheur Avenches	37'000.00		30'000.00		22'030.40	
3522.230	Participation parascolaire, les Castors Vully-les-Lacs	130'000.00		90'000.00		63'055.91	
3522.240	Participation accueil de jour	355'000.00		270'000.00		208'635.55	
3522.250	Participation centre de loisirs	78'000.00		68'000.00			
3522.300	Participation OPTI/RAC	5'000.00		5'000.00		625.00	
4271.200	Revenus locatifs (parascolaire Les Castors)		80'000.00		33'330.00		

Les coûts liés à l'enseignement obligatoire passent de CHF 2'312'837.36 aux comptes 2022 à CHF 2'831'000.00 au budget 2024 (+ CHF 518'162.64), soit une augmentation de +22,4%. Les budgets et les comptes étant validés par l'ARPEJE (par délégation des compétences), la Commission des finances n'a pas la possibilité d'intervenir sur ces montants.

Nous constatons notamment que les charges liées au centre de loisirs augmentent déjà de CHF 10'000 (+14.7%), alors que celui-ci n'est pas encore 100% opérationnel, qu'il sera presque entièrement actif sur Avenches, alors que la répartition de ses coûts est basée sur la population respective des communes de l'ARPEJE. La Commission des finances est consciente que la position minoritaire de notre commune au sein de l'ARPEJE rend le travail de nos délégués compliqué et éprouvant. Nous les encourageons à continuer à porter notre voix et à défendre les intérêts de notre Commune dans cette association, notamment en vue de réviser la clé de répartition des coûts du centre de loisir. Nous les en remercions chaleureusement.

Finalement, au vu du niveau très élevé des investissements consentis par notre commune ces dernières années et des charges supplémentaires qu'ils engendreront ces prochaines années, la Commission des finances préconise d'attendre les résultats de l'exercice comptable 2024 avant de se lancer dans d'autres investissements importants et d'appliquer le principe précaution jusque-là. En effet, les budgets – même lorsqu'ils sont faits avec la plus grande rigueur – restent des prévisions et nous estimons dès lors qu'il est préférable de faire preuve de prudence.

### Examen du budget

En complément au préavis municipal et pour donner suite aux réponses reçues à nos questions, la Commission apporte les précisions suivantes, dans l'ordre de classification des comptes.

#### 1. Service du personnel

N° rubrique	Commentaires
<b>1300/3011.000</b>	La hausse de la masse salariale (+7.2%) est due à l'indexation des salaires (environ 1.7%-2%) et à la création d'un nouveau poste à la voirie. Certains collaborateurs sont proches de la retraite et une transition est souhaitable. L'imputation aux différents services (service technique, voirie, port, déchetterie, etc...) suit une clé de répartition qui a été corrigée pour mieux correspondre à la réalité et qui explique les légères différences par rapport à 2023. Il est difficile d'être précis car certains collaborateurs sont affectés à plusieurs services.

#### 2. Impôts

N° rubrique	Commentaires
<b>2100/4809.200</b>	Il n'est pas nécessaire d'avoir d'ajustement sur débiteurs dans le budget 2024 car les provisions sont suffisamment élevées selon les données fournies par le Canton.

### 3. Terrains

N° rubrique	Commentaires
<b>3100/3185.140</b>	Afin d'avoir une meilleure lecture des coûts, une séparation des charges liées aux dangers naturels a été introduite dans le budget 2024. Un montant supplémentaire de CHF 25'000 a été alloué à cet effet. Les problèmes liés aux dangers naturels (glissements de terrains dans le secteur entre Vallamand-Dessous et Guévaux) sont en augmentation. La Commune participe aux frais engendrés à hauteur de 5%, le reste étant à charge du Canton, de la Confédération et des propriétaires fonciers.

### 4. Bâtiments du patrimoine administratif

N° rubrique	Commentaires
<b>3501/3185.140</b>	On constate une baisse importante des frais de gérance par rapport au budget 2023. La Municipalité est satisfaite du changement de gérance en termes de clarté et de transparence. Ce changement n'explique cependant pas la diminution des frais : en effet, une erreur lors de l'établissement du budget 2023 explique cet écart (reprise d'actifs transitoires).
<b>3512/4271.000</b>	L'ancienne salle de municipalité de la commune de Bellerive, ainsi que d'une ancienne salle de classe sont désormais louées dans le collège de Cotterd.
<b>3562/3123.000</b>	Les frais pour le chauffage (électrique) de la chapelle de Vallamand représentent un coût énorme en comparaison aux autres temples et bâtiments. Dans nos efforts vers la transition énergétique, il est à se demander s'il le chauffage y est absolument nécessaire.

### 5. Service technique

N° rubrique	Commentaires
<b>4100/3156.000</b>	Suite à la création d'un poste au service technique, de nouvelles licences d'utilisation pour les logiciels sont nécessaires et expliquent l'augmentation liée à cette rubrique du budget. Celle-ci est en partie compensée par le non-recours à la sous-traitance.

### 6. Routes

N° rubrique	Commentaires
<b>4300/3142.100</b>	Le budget lié à l'entretien des routes a été diminué de CHF 100'000 par rapport au budget précédent. Deux explications ont été fournies pour expliquer cette diminution, alors que l'état des routes communales n'est pas forcément idéal. <ul style="list-style-type: none"><li>- Avec la construction de la halle et de l'UAPE, le personnel technique pour le suivi de projets sera fortement sollicité et il n'est pas réaliste de réaliser des travaux d'entretien au niveau budgété les années précédentes ;</li><li>- Les travaux réalisés dans le cadre du budget de fonctionnement devraient être limiter à de l'entretien courant. Les travaux de génie civil importants doivent faire l'objet d'amortissements.</li></ul>

## 7. Service des eaux

N° rubrique	Commentaires
<b>8100/4351.100</b>	Le montant au budget 2024 est erroné et devrait se situer à CHF 360'000. Cette erreur n'a pas d'incidence sur le budget étant donné que les comptes pour la consommation d'eau se doivent d'être équilibrés. L'extrapolation de la consommation d'eau pour l'établissement du budget a été basée sur l'année 2021, période durant laquelle la facturation de la consommation a exceptionnellement été effectuée sur 16 mois.

### **Conclusion**

Après étude du budget 2024, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget 2024 tel que présenté par la Municipalité, à savoir :

- De ne pas tenir compte des erreurs non significatives au résultat global du budget (8100/4351.100 Recettes vente d'eau) ;
- D'accepter le budget 2024 tel que présenté dans le préavis municipal 2023/09.

La Commission des finances, Vully-les-Lacs, le 30 novembre 2023

Damian Fioretta    Arnaud Guignard    Antoine Parisod    Anne Jobin    Cédric Bardet